

Demission et stock options

Par **carole1**, le **01/10/2005** à **17:35**

Bonjour,

Je compte demissionner de mon entreprise et je possede qq stock options.

Voici mon probleme :

Mon contrat (Americain) de stock option dit que j'aurais 3 mois pour vendre mes stocks apres ma demission.

La banque qui gere mes stocks dit que j'aurais 1 mois pour vendre apres ma demission.

Sur le Net , j'ai lu que mes stocks seront perdus a la date du jour de la notification de ma demission .

Qui croire ?

Pouvez vous m'eclairer ...

Merci par avance .

Par **Yann**, le **02/10/2005** à **15:49**

Pour moi c'est le contrat qu'il faut suivre. Mais à confirmer.

Le net et la banque se basent sur quoi pour affirmer ça?

De plus si le contrat est américain, le droit français s'applique-t-il? A priori je ne pense pas que le droit américain fasse que la clause ne soit pas valable.

Par **jeeecy**, le **06/10/2005** à **23:07**

etant donne que tu vendras tes stock-option a travers d'une banque, je te conseille d'etre d'accord avec elle sur ce point avant de demissionner...

quel est le fondement de la banque pour le delai de 1 mois?

le net est vaste ou as tu trouve que les stock-option sont perdus du jour de demission? (j'y crois pas du tout)

Jeeecy